

# COMPTES MENSUELS DES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE

N° 2 : décembre 2014

Situation au 30 septembre 2014

Cette publication complète les informations annuelles établies dans le cadre de la Commission des comptes de la sécurité sociale (CCSS) en fournissant des éléments sur la situation infra-annuelle des organismes de sécurité sociale (à ce stade, uniquement sur le champ du régime général, du FSV et de la CADES) établie sur la base des données comptables de ces régimes. Elle s'inscrit dans le cadre des dispositions de la directive européenne 2011/85 en matière de publication par les Etats membres des données comptables mensuelles sur le champ des administrations de sécurité sociale. Les résultats en fin de mois présentés ici ne peuvent être directement transposés en vue d'anticiper le niveau exact du résultat net attendu en fin d'exercice, tel qu'il est présenté dans les annexes au PLFSS pour 2015 puis le sera dans le rapport de la CCSS à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2015 : ils ne prennent en compte ni les opérations d'inventaire (provisions, reprises de provision, produits à recevoir...), ni certaines écritures comptables connues uniquement en fin d'exercice, ce qui explique l'essentiel de l'écart entre les soldes de novembre et de décembre. De ce fait, c'est avant tout l'analyse sur une période comparable de l'année précédente qui fait sens, sous réserve de la prise en compte de certains éléments détaillés ci-dessous et des événements susceptibles d'affecter la qualité et la régularité avec lesquelles les données mensuelles sont enregistrées dans les comptes des organismes tout au long de l'année. La fiche 3.1 du rapport de la CCSS de septembre 2014 explicite plus en détail la méthodologie retenue. Des éléments d'analyse conjoncturelle plus précis publiés par les caisses sont en outre disponibles sur le portail : <http://www.securite-sociale.fr/A-la-une-sur-les-sites-des-caisses-de-Securite-sociale>. Contrairement aux données publiées dans les rapports de la CCSS, cette publication consolide les comptes des branches maladie et AT-MP ainsi que ceux de la branche vieillesse et du FSV.

## Avertissement sur la comparabilité des exercices :

Certains éléments peuvent modifier le profil infra-annuel des comptes en 2014, limitant ainsi la comparabilité des données mensuelles par rapport à 2013. Quatre facteurs jouent principalement : la mensualisation des pensions AGIRC-ARRCO à compter de 2014, qui affecte le profil du recouvrement de la CSG sur les revenus de remplacement, la modification de la structure de financement de la CNAF (cf. ci-dessous), l'altération du profil mensuel des prélèvements sur les revenus du capital du fait des fortes évolutions constatées en 2013 et la hausse attendue des remises conventionnelles sur les médicaments (cf. ci-dessous). Cela explique que les évolutions de différents postes (notamment pour la CSG et les impôts et taxes) sur les 9 premiers mois de l'année soient inférieures aux évolutions annuelles retenues en prévision. Seules les données de fin d'année pourront expliquer l'écart actuel constaté entre les déficits mesurés à la fin des mois de septembre 2013 et 2014 alors même que le PLFSS pour 2015 anticipe des résultats annuels 2013 et 2014 similaires sur le champ du régime général, du FSV et de la CADES.

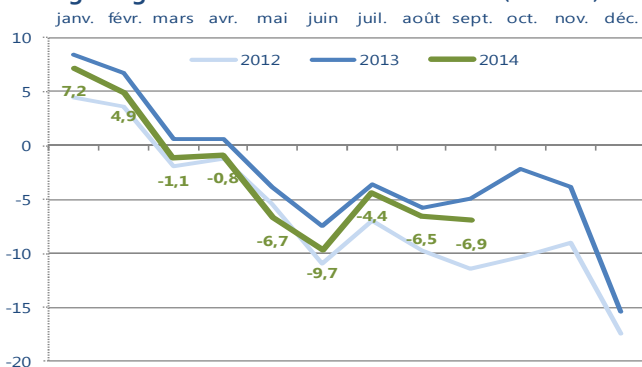
### Régime général, FSV et CADES

en milliards d'euros	2014 (p)	% évol	Montant à fin Septembre		Sep-14 / Sep-13 cumulé	poids 2014
			2013	2014		
<b>Solde du régime général et du FSV</b>	<b>-15,4</b>		<b>-4,9</b>	<b>-6,9</b>		
Dépenses du régime général et du FSV	361,3	2,3%	251,2	257,6	2,5%	71,3%
Recettes du régime général et du FSV	345,9	2,4%	246,4	250,7	1,8%	72,5%
<b>CADES - endettement net</b>	<b>-129,7</b>	<b>-2,3%</b>	<b>-134,5</b>	<b>-131,7</b>	<b>-2,1%</b>	

(p) : Prévisions du PLFSS 2015, actualisées par rapport à la CCSS de septembre 2014

Le solde du régime général et du FSV s'établit à -6,9 Md€ à fin septembre 2014 contre -4,9 Md€ à fin septembre 2013 avec une progression un peu moins rapide des produits que des charges. L'évolution de l'endettement net de la CADES par rapport à septembre 2013 est conforme à la prévision annuelle.

### Régime général et FSV • Soldes cumulés (en Md€)



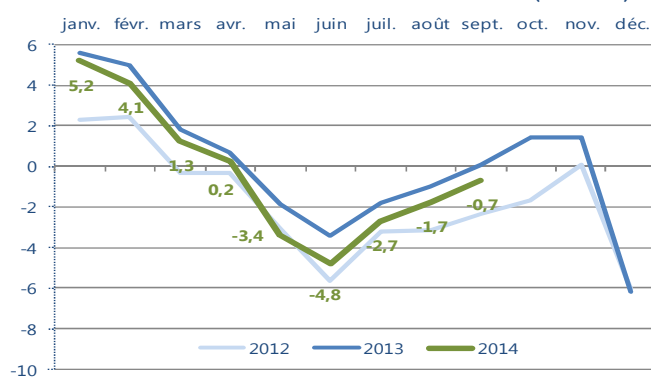
### Branches maladie et AT-MP

en milliards d'euros	2014 (p)	% évol	Montant à fin Septembre		Sep-14 / Sep-13 cumulé	poids 2014
			2013	2014		
<b>Total des dépenses</b>	<b>179,8</b>	<b>2,6%</b>	<b>124,6</b>	<b>127,7</b>	<b>2,5%</b>	<b>71,0%</b>
Prestations sociales	166,7	2,7%	118,5	121,5	2,5%	72,9%
Transferts	5,8	2,5%	2,2	2,4	7,2%	41,0%
Charges de gestion courante	6,8	-1,4%	3,8	3,7	-1,8%	54,3%
Autres charges	0,5	10,7%	0,1	0,1	-10,7%	22,8%
<b>Total des recettes</b>	<b>172,7</b>	<b>2,1%</b>	<b>124,7</b>	<b>127,0</b>	<b>1,9%</b>	<b>73,5%</b>
Cotisations sociales	87,1	1,9%	64,7	65,8	1,7%	75,5%
Cotisations prises en charge par l'Etat	1,0	-2,5%	0,8	0,7	-10,0%	70,7%
CSG	54,7	-1,2%	41,4	40,2	-2,9%	73,5%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	24,1	10,5%	15,8	18,1	14,7%	75,2%
Transferts	2,5	6,0%	0,7	0,7	-3,8%	28,2%
Autres produits	3,2	4,7%	1,2	1,4	16,4%	44,0%
<b>SOLDE</b>	<b>-7,1</b>		<b>0,1</b>	<b>-0,7</b>		

(p) : Prévisions du PLFSS 2015, actualisées par rapport à la CCSS de septembre 2014

Les prestations versées par la branche maladie-maternité du régime général progressent de 2,5%, soit une évolution cohérente avec l'analyse réalisée par l'assurance maladie à cette date sur les dépenses entrant dans le champ de l'ONDAM. Les dépenses de soins de ville progressent plus fortement (+3,5%) du fait principalement du poste des médicaments. La dynamique des dépenses de médicaments (+3,3%) résulte essentiellement de la montée en charge des nouveaux traitements de l'hépatite C, pour l'instant comptabilisés à un prix provisoire. Le prix définitif a été fixé en novembre, à un niveau plus bas de plus de 25%. Les dépenses résultant de l'écart entre le prix provisoire et le prix définitif feront l'objet d'un reversement à l'assurance maladie sous forme de remises qui n'apparaîtront qu'à la clôture des comptes. Les prestations exécutées en établissements de santé progressent modérément (+1,7%). Les recettes de cotisations sociales croissent quant à elles de 1,7%, soit un rythme proche de la prévision annuelle. Au total, le solde cumulé à fin septembre (-0,7 Md€) est à un niveau légèrement plus dégradé que celui observé à la même période en 2013 (0,1 Md€).

### Branches Maladie – AT-MP • Soldes cumulés (en Md€)



## Branche vieillesse et fonds de solidarité vieillesse

en milliards d'euros	2014 (p)	% évol	Montant à fin Septembre		Sep-14 / Sep-13 cumulé	poids 2014
			2013	2014		
<b>Total des dépenses</b>	<b>122,3</b>	<b>2,0%</b>	<b>85,5</b>	<b>87,8</b>	<b>2,7%</b>	<b>71,7%</b>
Prestations sociales	108,3	2,3%	78,9	81,0	2,7%	74,8%
Transferts	12,4	0,3%	6,0	6,1	2,8%	49,5%
Charges de gestion courante	1,4	0,2%	0,6	0,6	-1,1%	42,2%
Autres charges	0,2	-15,7%	0,1	0,1	18,1%	32,0%
<b>Total des recettes</b>	<b>117,0</b>	<b>2,7%</b>	<b>80,9</b>	<b>82,3</b>	<b>1,7%</b>	<b>70,4%</b>
Cotisations sociales	72,2	3,7%	52,2	54,3	3,9%	75,2%
Cotisations prises en charge par l'Etat	0,9	1,5%	0,7	0,6	-11,6%	66,8%
CSG	10,9	2,7%	7,9	8,0	1,1%	73,5%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	18,6	0,5%	12,8	12,3	-3,8%	66,0%
Transferts	14,2	1,3%	7,2	7,0	-2,5%	49,3%
Autres produits	0,2	-14,3%	0,1	0,1	6,9%	82,2%
<b>SOLDE</b>	<b>-5,3</b>		<b>-4,6</b>	<b>-5,5</b>		

(p) : Prévisions du PLFSS 2015, actualisées par rapport à la CCSS de septembre 2014

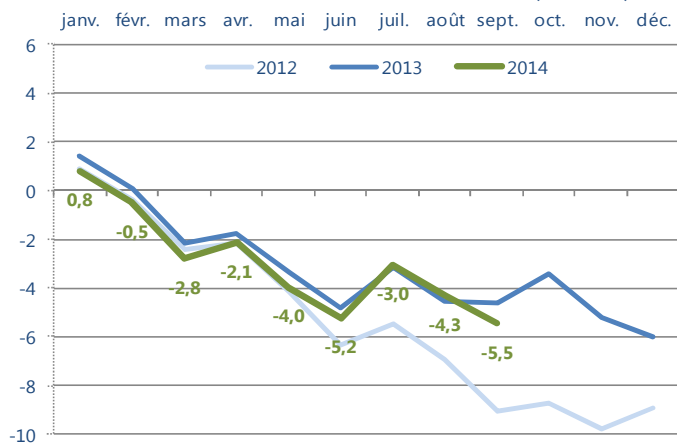
A fin septembre, les prestations versées par la branche vieillesse du régime général et le FSV progressent un peu plus vite que la prévision annuelle ; cet écart s'explique en grande partie par le plus grand nombre de liquidations réalisées en début d'année.

La progression des recettes de cotisations est en cohérence avec l'évolution annuelle attendue. En revanche, les évolutions à fin septembre observées pour la CSG, et pour les autres contributions sociales, impôts et taxes, sont inférieures à la prévision annuelle, ce qui peut s'expliquer par le recouvrement de certains produits sur le second semestre de l'exercice plutôt que sur le premier.

Le rendement cumulé à la fin septembre 2014 des prélèvements sur les revenus du capital est par ailleurs inférieur à son niveau de septembre 2013, sans que cela ne soit pour autant représentatif d'un moindre produit annuel (les écritures d'inventaire étant particulièrement importantes sur ce poste et pouvant varier grandement d'un exercice à l'autre).

Au total, le solde de la branche vieillesse (y compris FSV) est de -5,5 Md€ au 30 septembre 2014 contre -4,6 Md€ en septembre 2013.

### Branche vieillesse + FSV • Soldes cumulés (en Md€)



## Branche famille

en milliards d'euros	2014 (p)	% évol	Montant à fin Septembre		Sep-14 / Sep-13 cumulé	poids 2014
			2013	2014		
<b>Total des dépenses</b>	<b>59,1</b>	<b>2,2%</b>	<b>41,1</b>	<b>42,2</b>	<b>2,5%</b>	<b>71,3%</b>
Prestations sociales	41,7	2,1%	29,6	30,2	1,8%	72,4%
Transferts	14,4	0,8%	10,2	10,7	4,7%	74,1%
Charges de gestion courante	3,0	13,9%	1,3	1,4	1,3%	45,2%
Autres charges	0,1	-33,7%	0,0	0,0	6,3%	4,3%
<b>Total des recettes</b>	<b>56,2</b>	<b>2,9%</b>	<b>40,8</b>	<b>41,4</b>	<b>1,4%</b>	<b>73,6%</b>
Cotisations sociales	34,8	-0,6%	26,3	26,1	-1,1%	74,9%
Cotisations prises en charge par l'Etat	0,5	-4,1%	0,4	0,4	-11,3%	67,3%
CSG	10,6	8,8%	7,3	7,9	7,1%	74,2%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	9,4	12,2%	6,1	6,6	6,9%	69,5%
Transferts	0,3	1,3%	0,3	0,2	-20,4%	60,5%
Autres produits	0,5	-8,1%	0,3	0,3	3,5%	64,8%
<b>SOLDE</b>	<b>-2,9</b>		<b>-0,3</b>	<b>-0,8</b>		

(p) : Prévisions du PLFSS 2015, actualisées par rapport à la CCSS de septembre 2014

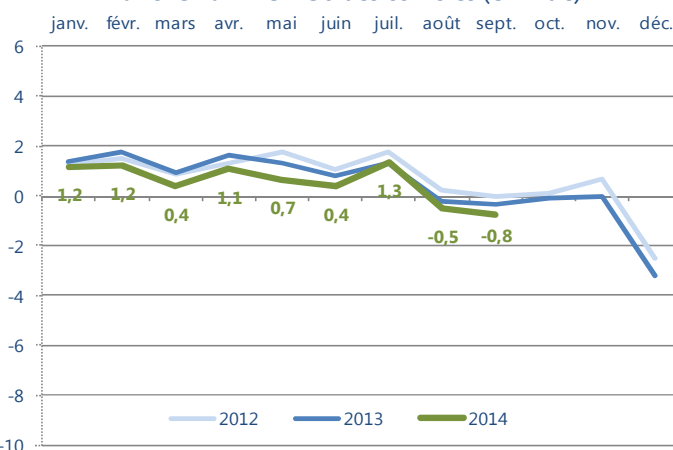
La progression des prestations versées par la branche famille est cohérente avec l'évolution annuelle retenue en prévision. La hausse de 4,7% des charges de transferts est liée à un montant inscrit dans les comptes au titre de l'assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF) relativement faible en septembre 2013.

Le faible dynamisme des produits à fin septembre 2014 par rapport à la prévision annuelle résulte de la modification de la structure du financement de la branche depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 : en contrepartie de la baisse du taux de cotisation, la CNAF reçoit une fraction plus grande de CSG, dont le rendement est moins régulier que celui des cotisations, ainsi que plusieurs recettes fiscales, dont certaines donnent lieu à un recouvrement uniquement en fin d'exercice (taxe sur les véhicules de société par exemple).

La baisse, constatée également sur les branches maladie-AT-MP et vieillesse-FSV, des cotisations prises en charge par l'Etat provient des exonérations sur les apprentis dont un recalcul rétroactif sur quatre années provoque des régularisations sur les exercices précédents.

Au total, le solde de la CNAF s'établit à -0,8 Md€ contre un solde de -0,3 Md€ fin septembre 2013.

### Branche Famille • Soldes cumulés (en Md€)



**Commission des Comptes de la Sécurité Sociale**  
Ministère des finances et des comptes publics  
Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes

Contact : DSS-CCSS-SECRETARIAT-GENERAL@sante.gouv.fr

